



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 11 avril 2024

Rappel de l'organisation en place pour la gestion des interactions entre les loups et les élevages en Aveyron

Dès lors qu'ils font le constat d'une possible attaque de leurs animaux, les éleveurs disposent d'un numéro de téléphone leur permettant de saisir 24h/24 les services de l'État. Une expertise par les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) est alors diligentée afin de déterminer, au regard des stigmates constatés, si la responsabilité du loup est « non écartée » (LNE).

Il est à noter que des attaques de chiens errants peuvent également conduire à des constats LNE.

En cas de « LNE » et dans le respect des conditions réglementaires, l'éleveur peut solliciter des autorisations de tirs dérogatoires pour protéger son troupeau contre la prédation (tir de défense simple ou tir de défense renforcée). Ces opérations peuvent être mises en œuvre par l'éleveur. A la demande de celui-ci et selon la situation (difficultés de protection, attaques récurrentes, ...), les louvetiers ou la brigade grands prédateurs (dite parfois « brigade loup ») peuvent être également mobilisés.

En complément de ces actions de terrain, les éleveurs peuvent solliciter des aides financières pour les aider à protéger leurs troupeaux, notamment pour l'achat de chiens de protection ou la pose de clôtures électrifiées. Ils bénéficient également d'indemnisations afin de les aider à faire face aux pertes subies lors des attaques.

Concernant les évènements récents

Depuis le début de l'année, 7 attaques sur des ovins sur 6 exploitations différentes ont pu être expertisées comme pouvant être attribuées au loup dans le département de l'Aveyron.

Des arrêtés autorisant des tirs de défense simple ou renforcé ont été rapidement pris au profit des éleveurs concernés ou potentiellement menacés.

Par ailleurs, les louvetiers ont pris contact avec ceux-ci pour analyser la situation. Lorsque cela a été jugé pertinent et en accord avec les éleveurs, les louvetiers ont été mobilisés par le préfet. Ils assurent ainsi, depuis cette semaine, une présence sur le terrain pour intervenir de façon réactive sur les exploitations et permettre la protection des troupeaux.

Si nécessaire, l'intervention de la brigade « loup » sera sollicitée en renfort des louvetiers.

Les services de l'État restent attentifs à assurer la protection des activités d'élevage, dans le cadre du plan national d'action « loup ».

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

